

---

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### ***NON À LA SUPPRESSION des CESER et du CESEC de Corse !***

---

La CFE-CGC de Corse s'oppose fermement à l'amendement CS 525 du 24 mars 2025 adopté, malgré un avis défavorable du gouvernement, par la commission de l'Assemblée nationale et qui doit être débattu à l'Assemblée nationale le 08 avril 2025.

Cet amendement propose la suppression des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Cette initiative soulève de vives inquiétudes quant à la représentation de la société civile et à l'avenir des débats publics.

Les CESER jouent un rôle crucial dans la représentation des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Ils sont essentiels pour permettre une participation active de la société civile dans les décisions qui impactent notre territoire.

La CFE-CGC de Corse s'oppose à la suppression des CESER et du CESEC de Corse. La suppression de cette instance affaiblirait la voix des citoyens et mettrait en péril une consultation équilibrée et démocratique dans le cadre de l'autonomie à venir.

Bien que certains arguments soient avancés en faveur de la suppression, tels que la rationalisation des dépenses publiques ou le manque d'efficacité, il est important de considérer les conséquences à long terme de cette décision. En effet, les CESER et le CESEC de Corse garantissent une vision pluraliste des enjeux locaux, favorisant ainsi des solutions adaptées aux réalités du terrain.

La CFE-CGC de Corse appelle tous les acteurs régionaux, politiques et citoyens, à se mobiliser contre cette suppression qui nuirait gravement à notre démocratie.

Ensemble, nous devons défendre l'importance du CESEC de Corse dans la construction d'un avenir durable, solidaire et social.

**CFE-CGC CORSE**